



CONCOURS DE CHANT AMATEUR KIDS (- 16 ans) ET ADULTES

SAMEDI 16 AOUT 2025 A 21 H – THEATRE DE VERDURE DE CARRY LE ROUET

Président du jury Bruno BERBÈRES – Directeur artistique et Directeur de casting de l'émission The Voice & The Voice kids

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 : *Esprit du concours*

Le concours souhaite encourager l'expression artistique amateur à travers le chant en musiques actuelles. Dans cet objectif, il offre la possibilité aux chanteurs amateurs d'exprimer leur talent dans ce domaine et pourquoi pas les aider à lancer une carrière.

ARTICLE 2 : *Candidature*

Le candidat doit remplir le coupon de participation pour la **présélection**. (Ci-joint).

Le concours de chant (variétés) est ouvert uniquement aux amateurs sans limite d'âge.

Une autorisation parentale devra être fournie pour les moins de 18 ans.

Les candidats doivent interpréter un morceau de leur choix (reprise uniquement pas de composition).

Mais chaque participant doit prévoir 2 titres avec au moins 1 titre rythmé et 1 titre en français (afin que deux personnes ne chantent pas la même chanson lors du concours et le vainqueur chante une deuxième chanson).

Vous pouvez candidater accompagné d'un instrument de votre choix (non fournis).

ARTICLE 3 : *Présélection*

Pour la **présélection** les candidats doivent nous faire parvenir avant le **21 juillet 2025** (date limite d'envoi des supports vidéo)

- Le coupon de présélection (ci-joint).

- Une « **démo filmée de qualité irréprochable** » par mail en mentionnant - Noms - Prénoms - Contacts téléphoniques à festivites@mairie-carrylerouet.fr

Une commission se réunira pour sélectionner les candidats.

Les candidats retenus sont prévenus par mail de convocation au concours.

Ils devront envoyer avant le 04 août 2025 leur bande son des 2 morceaux par fichier numérique avec le Titre de la chanson, la Durée du morceau et le Nom du candidat à festivites@mairie-carrylerouet.fr

ARTICLE 4 : *Modalité le jour du concours*

Les candidats devront se présenter le Samedi 16 août 2025, à 17 h 00, au Théâtre de verdure où se dérouleront les réglages avec le régisseur. Ils devront présenter :

- **une pièce d'identité**

- **leur convocation et le coupon de participation** (ci-joint).

- **l'autorisation parentale pour les mineurs***

ARTICLE 5 : *Les Prix*

Le concours ayant pour but d'aider les artistes amateurs à promouvoir une carrière artistique, les dotations proposées vont en ce sens.

ARTICLE 6 : *Le jury*

Le Jury du Concours est composé de professionnels du spectacle et du chant et du public présent. (Professeurs de chant, musiciens, coach musical, directeur artistique et élus de la ville).

Aucune réclamation ne pourra être faite concernant les décisions du Jury qui statuera de façon souveraine, sans recours possible.

ARTICLE 7 : *Obligation et divers*

Si pour une raison quelconque, **l'organisateur était obligé d'annuler la soirée**, aucune réclamation ne pourra être revendiquée. Les candidats ayant obtenu un prix au concours lors de l'année précédente ne peuvent plus concourir pendant 1 an.



Coupon de Candidature à la présélection

« Concours de Chant du 16 août 2025 à 21h au Théâtre de verdure »

A adresser par mail avant le **21 juillet 2025**

festivites@mairie-carrylerouet.fr

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse complète :

.....

Tél :

Mail :

Titre 1 de la chanson * :

Interprètes 1 :

Titre 2 de la chanson :

Interprètes 2 :

Le candidat s'engage à ne pas suivre de carrière professionnelle dans le chant au moment de son inscription au concours. J'atteste que je ne suis pas professionnel.

Date et Signature du candidat : Le

(Précédé de la mention Lu et approuvé)

*** Prévoir un deuxième titre si le premier est déjà interprété**

✂



Autorisation parentale pour les mineurs.

Participation au Concours de Chant 2025 de la Ville de Carry-le-Rouet

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Représentant Légal.....

Autorise mon enfant

Né(e) le / /

À participer au concours qui a lieu le 16/08/2025 à Carry-le-Rouet

Fait à

Le

Signature du responsable